

RAPPORT D'ACTIVITES 2008

Introduction

Le CRFG a poursuivi en 2008 sa dynamique d'adaptation aux besoins de la coopération transfrontalière qui s'est traduite par l'actualisation de son règlement intérieur.

Les modifications apportées ont permis d'introduire les modalités opérationnelles de la représentation du canton de Vaud, de celle de l'ARC, du rattachement du projet d'agglomération et du fonctionnement de la nouvelle commission « sécurité et réglementation générale ».

Au sein de l'ensemble des commissions, les travaux ont mobilisé les partenaires autour des projets prioritaires.

Fonctionnement

Le Bureau s'est réuni deux fois en 2008 :

- le 24 avril, la séance a permis la validation du nouveau règlement intérieur ainsi que l'approbation du programme de travail des commissions, notamment en matière de politiques de services.
- la session d'automne, reportée au 9 janvier 2009, a porté sur les orientations et pistes d'actions prioritaires dans le domaine du logement et du développement économique. Elle a également permis de présenter la méthodologie, retenue par le comité de pilotage du projet d'agglomération, consistant à mener les réflexions par périmètres d'aménagement concerté de l'agglomération (PACA).

Les **commissions** ont tenu deux séances dans l'année.

La nouvelle commission « **Sécurité et réglementation générale** » suit les travaux du Comité de coopération policière et douanière. L'efficacité de la collaboration transfrontalière des polices a été relevée à plusieurs reprises, en particulier lors de l'Eurofoot 2008.

Le comité de pilotage du projet d'agglomération a tenu deux séances par semestre, rythmées par le lancement des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA), au nombre de 7. Les thématiques du développement économique et du logement ont été abordées en lien avec les commissions éponymes du CRFG. Des outils de suivi spécifiques ont été élaborés pour permettre la gestion du planning d'avancement des travaux.

Le secrétariat général a réuni les secrétaires des commissions quatre fois dans l'année afin d'affiner l'organisation et la synergie entre les différentes équipes.

En outre les secrétaires généraux ont mis au point un dispositif de suivi et d'aide au pilotage à travers la réalisation de tableaux de bord dynamiques, dont l'objectif est de permettre aux présidents de commission :

- de recenser les actions en cours en faisant apparaître de manière opérationnelle leur stade d'avancement
- d'identifier les leviers à leur disposition pour faciliter les arbitrages lorsque ces derniers sont nécessaires.

Ces tableaux de bord dynamiques, mis à jour par les secrétaires des commissions, sont alimentés et enrichis par des fiches actions. Ces fiches détailleront le contenu et l'état d'avancement des actions confiées aux groupes de travail.

Actions

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Suite à la signature de la Charte du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, les partenaires ont eu à cœur de mener une large communication auprès des élus des principales collectivités et des administrations suisses et françaises. Des réunions à destination des élus de l'agglomération ont été organisées, afin d'en faire partager les enjeux et les orientations.

Parallèlement à cette large campagne d'information, la phase de mise en œuvre a été organisée selon la méthodologie des PACA.

Observatoire statistique transfrontalier

La convention cadre, signée le 28 décembre 2007, a permis à l'OCSTAT et à l'INSEE Rhône-Alpes de pérenniser cet instrument d'observation statistique utile à l'ensemble de la région transfrontalière.

Le premier comité de pilotage s'est réuni le 16 décembre 2008 pour fixer le cadre financier et valider le programme de travail qui portera en priorité sur le logement et le développement économique.

Logement

Le plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) sert de référentiel pour renforcer l'offre de logements dans l'agglomération, à travers la construction de 50'000 logements nouveaux sur 10 ans et sur l'ensemble des territoires de l'agglomération.

Signé fin 2007 en même temps que la Charte du projet d'agglomération, il convient désormais de dresser un premier bilan pour l'année 2008. La commission s'est donné jusqu'au printemps 2009 pour recenser les informations nécessaires sur la production immobilière réalisée en 2008 dans les territoires signataires du PDHT.

Economie

Travailleurs détachés

Le 8 avril 2008, la commission a publié un mode d'emploi sur « Comment détacher du personnel dans la région franco-valdo-genevoise ? ». Ce guide transfrontalier doit permettre aux entreprises de trouver des solutions rapides et adaptées à leurs besoins, lorsqu'elles recourent au détachement de travailleurs de l'autre côté de la frontière.

Bilocalisations

Le 4 décembre 2008, la commission a publié une brochure permettant de renforcer l'information destinée aux petites et moyennes entreprises, afin de favoriser leur bilocalisation, c'est-à-dire leur implantation des deux côtés de la frontière. Grâce au dispositif d'accord préalable conclu avec les administrations fiscales, ces entreprises peuvent bénéficier d'une plus grande sécurité fiscale.

Marché du travail transfrontalier

Un « accord de communication et de transfert de savoir-faire relatif à la méthode de recrutement par simulation (MRS) » a été conclu en juin 2008 entre l'OCE et l'ANPE. Cette méthode de recrutement s'appuie notamment sur le repérage des habiletés et des comportements adaptés à des situations précisément identifiées. Elle permet de mettre en œuvre des critères autres que la qualification et les diplômes dans les recrutements réalisés par les entreprises.

L'ANPE a développé cette méthode, a acquis une expérience dans sa mise en œuvre et dispose ainsi d'un savoir-faire susceptible d'être transmis. Une entreprise genevoise teste actuellement cette méthode de recrutement.

Santé

Projet pilote interhospitalier

Le déploiement du projet pilote de réseau interhospitalier d'informatique médicale transfrontalière permet actuellement aux HUG et au CHU de Lyon d'accéder au dossier médical informatisé de 300 patients. La collaboration se poursuit.

Secours d'urgence transfrontaliers

La convention de coopération transfrontalière dans le domaine de la prise en charge des urgences entre Genève et sa région frontalière a pris effet le 1^{er} juillet et a donc pu faire l'objet d'une première évaluation en 2008. Il en ressort un bilan très positif qui a encouragé les membres de la commission santé à décider de pérenniser le dispositif avec reconduction pour une année, puis évaluation tous les deux ans.

Culture, éducation et sport

Validation des acquis de l'expérience

En matière de validation des acquis de l'expérience (VAE), deux analyses ont été menées en parallèle, sur deux textes qui permettront la mise en perspective de collaborations franco-suisse dans ce domaine. Il s'agit en premier lieu du projet de loi de la Confédération Helvétique sur les Hautes Ecoles qui devrait intervenir en 2012 et en deuxième lieu de l'accord-cadre franco-suisse pour la reconnaissance mutuelle des diplômes d'enseignement supérieur et ses conséquences en matière de VAE.

Formation des infirmières

Le groupe de travail « Enseignement supérieur » s'est vu confier le soin d'établir un état des lieux et proposer des perspectives de collaboration à l'horizon 2010.

Déplacements

Système multimodal

En 2008, un outil de modélisation transfrontalier multimodal a été élaboré. Il a pour objectif de permettre aux différents acteurs de professionnaliser la planification et l'évaluation des projets de transports et d'offrir une meilleure connaissance des déplacements sur tout le périmètre du bassin franco-genevois. Il s'agit en particulier d'optimiser l'évaluation des projets de développement ferroviaire et les projets routiers afin de mesurer leur intérêt au sein du système global des déplacements.

Sécurité

Activité du Centre de Coopération Policière et Douanière (CCPD)

Une part importante de l'activité du centre de coopération policière et douanière franco-genevois est consacrée à l'identification des véhicules ayant commis une infraction dans le pays voisin. Pour l'instant, pour des raisons essentiellement techniques, le régime d'identification est déséquilibré, le nombre des véhicules français identifiés étant nettement supérieur à celui des véhicules suisses. Le nombre annuel de véhicules français identifiés a donc été limité à 45'000.

Accueil des ONG

Pour étudier les suites à donner à l'étude réalisée pour la mise en place d'une stratégie concertée pour l'accueil d'ONG sur le territoire de l'agglomération, le Bureau du CRFG du 24 avril 2008 a chargé les coprésidents de la commission de constituer un groupe de travail.